

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2007**  
**(exercice 2005/2006)**

**Présents** : 30 membres, selon liste annexée à l'original du procès-verbal

1. La présidente ouvre la séance et signale que la liste de présence est en cours de signature. Elle rend hommage à Yves Rouiller (président de 1978 à 1982) qui est décédé début avril et présente les condoléances du Centre à la famille. Elle excuse ensuite l'absence des anciens présidents M. Vuilleumier, dont la santé ne lui permet plus de se déplacer, ainsi que MM. Currat, Leubaz et Ruau.  
M. Salvatore Mascali et Mme Isabel Rodriguez sont nommés scrutateurs.
2. Le procès-verbal de l'assemblée générale 2005 est accepté à l'unanimité.
3. Rapport d'activités de la présidence,: Me Leuenberger présente son rapport en insistant sur le fait que l'essentiel de l'activité du comité durant l'exercice écoulé a été dévolue à tenter de mettre sur pied une nouvelle formation. Après un rappel historique des faits, soulignant qu'il a fallu gérer la situation conflictuelle avec l'Ifage et essayer de trouver un nouveau partenaire, elle fait état de discussions avec la SEC Lausanne, ce qui rendrait plus facile la continuité de la formation sur Genève par le CEEG.

Elle remercie Remy Giroud et Claude-Alain Frachet pour l'énorme travail effectué pour la mise en place de la nouvelle grille des programmes.

Le comité a aussi enregistré la démission de Salvatore Mascali, vice-président durant de longues années, ce dernier n'étant pas d'accord avec le développement tel qu'envisagé de la formation. Cette démission, bien que déplorée, est acceptée.

Elle annonce aussi l'organisation prochaine des conférences sur la nouvelle Sàrl et les nouvelles dispositions de la responsabilité des entreprises.

4. En l'absence de trésorier depuis la dernière assemblée, M. Frachet donne lecture des comptes et les commente.
5. Le rapport de vérification est lu en assemblée par M. Magnenat et joint au procès-verbal.
6. Au moment de passer à l'acceptation des comptes et des rapports, M. Truffer demande à avoir des détails sur la nouvelle formation, avant de passer au vote. Le point 9 de l'ordre du jour est alors traité.

9. Il est exposé que le nouveau partenaire devrait être la SEC Lausanne, qui assumerait le même rôle qu'avait l'Ifage, soit le soutien logistique, le CEEG conservant les mêmes prérogatives, à savoir le choix des enseignants et la mise en place des programmes.

Il est relevé que dès septembre 2007, il y aurait 3 formations sur Genève : Virgile, à raison de 2 soirs par semaine, Ifage sur la base de modules, et notre Centre avec une formation sur 2 ans identique à celle existant actuellement.

Une variante en 3 ans est à l'étude.

Ce développement n'influerait pas sur le prochain exercice dont la clôture est au 31 août 2007, mais sur le suivant seulement.

M. Mascali demande des détails sur le partenariat SEC, notamment les risques financiers pour le CEEG. Me Leuenberger confirme que le contrat, qui est en cours de discussion, serait proche de celui qui nous liait à l'Ifage. Il n'y a aucune perte projetée et on travaille sur un point mort, raison pour laquelle aucune décision d'ouvrir une formation sur 3 ans n'est prise pour le moment. La formation en 2 ans devrait être financée par le nombre d'élèves intéressés.

Le CEEG voudrait assurer la continuité pour les étudiants actuellement en 4 ans, ceci étant un devoir moral vis-à-vis de ces étudiants et, là, il y aurait peut-être un risque financier. Il est rappelé que le règlement du fonds de formation permettrait de l'utiliser à cet usage, si nécessaire.

M. Truffer demande ce qu'il en est des enseignants restant au CEEG. Vont-ils recevoir une lettre de résiliation de l'Ifage (certains en ont reçu une). Le CEEG n'a pas encore de contrat avec les enseignants pour le début de la formation en septembre 2007, mais il serait renoncé à l'exclusivité souhaitée par M. Giroud.

M. Gex relève que les étudiants en 4 ans ne sont pas abandonnés par l'Ifage, car on leur a proposé des modules et des sous-modules. De plus, la lettre aux enseignants, dont M. Truffer parle, a été envoyée uniquement aux personnes ayant clairement dit qu'elles ne désiraient pas continuer à travailler avec l'Ifage et qu'aucune exclusivité n'avait jamais été demandée par eux. Il insiste aussi sur le libre choix de étudiants pour l'une ou l'autre des filières.

M. Mascali souligne qu'on quitte l'Ifage avec un partenariat pour lequel on recevait une prestation : Il n'y avait aucune perte ni aucun risque pour nous, ce qui n'était pas le cas avec la SEC. Et si risque il y a, peut-on l'estimer ?

M. Frchet répond que la formation en 2 ans devrait être assurée et autosuffisante. Le risque identifié est sur 3 ans, raison pour laquelle on n'ouvrirait pas de classe en septembre 2007. Si perte il devait y avoir, elle devrait alors être partagée à 50/50 entre la SEC et le CEEG.

Me Khamis Vannini relève que nous n'avons pas grand choix de partenaires et qu'il fallait bien tenter de mettre en place et rapidement une formation, ceci suite à la dénonciation du contrat par l'Ifage. M. Frchet a tenté une approche avec l'Ifage, mais il a reçu un fin de non-recevoir. On ne pouvait pas, sans réagir, laisser le CEEG de faire vider de sa substance qui est la formation.

M. Frchet expose encore que les enseignants ont accepté un salaire horaire Réduit pour rendre ce projet possible. Il est évident qu'en cas de bénéfice, le tarif sera revu à la hausse.

M. Truffer demande pourquoi c'est avec la SEC Lausanne que le Centre est entré en matière? Me Leuenberger répond que le CEEG ne peut pas partir seul, n'ayant pas l'infrastructure nécessaire.

Pour la question des salles, le contrat de location n'est pas définitivement signé, mais des salles disponibles sont trouvées.

Me Leuenberger revient alors au point 6 de l'ordre du jour, à savoir l'acceptation des rapports et des comptes. Il est procédé au vote, soit 22 oui, 0 non et une abstention.

La décharge du comité est votée et acceptée, avec 3 abstentions et 4 oppositions (MM. Coupat, Ruffieux, Truffer et Gex)

7. Me Leuenberger revient sur la démission de M. Mascali et propose que l'assemblée le nomme membre d'honneur en le remerciant de son long engagement. Proposition acceptée par acclamations.

Elle présente ensuite M. André Magnenat comme nouveau membre du comité, pour la charge de trésorier.

Me Leuenberger rappelle qu'elle avait souhaité se retirer de la présidence cette année, mais étant donné le dossier formation en cours, elle accepte de rester un an de plus.

Certains membres du comité devant être réélus, elle propose de procéder à une réélection de tout le comité y compris M. Magnenat, nouvel arrivant.

M. Truffer souligne qu'alors le comité sera à nouveau en place pour 3 ans.

Le comité est élu, mais avec 4 abstentions (MM. Ruffieux, Truffer, Gex et Mme Boquete)

8. Suite à l'élection de M. Magnenat au comité, Mme Laure Dénéreaz est nommée vérificatrice aux comptes et rejoint ainsi M. Main qui accepte de continuer de remplir cette charge.
9. Divers : Le cadeau CEEG est remis aux brevetés et diplômés présents avec toutes les félicitations du centre.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente lève la séance.

Genève, le 8 juin 2007

**Nicole Piaget**  
**Secrétaire**

**Me Doris Leuenberger**  
**Présidente**